

# Parc national de la Guadeloupe

## Objectif 01.2.4. : Restaurer et gérer les éléments emblématiques du patrimoine

[...]

- **Mesure 1.2.4.3. : Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine culturel des coeurs**

Certains éléments constitutifs du patrimoine culturel des coeurs peuvent être l'objet de dégradations liées à la fréquentation des lieux ou, tout simplement, aux conditions naturelles extrêmes. Ainsi en est-il, par exemple, des Bains jaunes, du chemin pavé du Pas du Roy au pied de la Soufrière, de l'habitation de la Grivelière ou encore du four à chaux sur l'îlet Fajou. Les éléments patrimoniaux doivent être préservés dans leur authenticité et leur intégration au paysage. Une attention particulière sera donc apportée à leur préservation lors de la réalisation de travaux, et des opérations de réhabilitation seront réalisées. Il s'agira également de mettre en valeur des espaces naturels ou lieux-dits historiques, ayant une dimension culturelle et patrimoniale, imprimés ou non dans la mémoire collective.

**Cette mesure relève notamment de la compétence de :**

- Établissement public du parc national ;
- Collectivités territoriales ;
- Services de l'État en charge du patrimoine culturel ;
- Partenaires financiers de l'établissement (Région, Département notamment) ;
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Guadeloupe ;
- Propriétaires fonciers publics ou privés (Région, Département notamment).

[...]

Page 15 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3003

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:10